

# *Le projet*

*institutionnel*

*du dispositif*

UPI

*(Unité Pédagogique d'Intégration Lycée)*

## *Les acteurs du projet*

1. *Le jeune et sa famille sont les premiers acteurs de tout projet les concernant.*
2. *Les intervenants extérieurs représentés par le SESSAD.*
3. *Tous les personnels de l'établissement scolaire (enseignants, AVS, service d'intendance, service d'entretien, service de restauration...)*
4. *Les structures administratives (relations entre la famille et l'établissement).*
5. *Le médecin scolaire.*

## *Le cadre réglementaire*

- *La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité **des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.***
- *La circulaire n° 2001-035 du 21/02/2001 : **scolarisation des élèves handicapés dans les établissements du 2d degré et développement des unités pédagogiques d'intégration (UPI).***
- *Circulaire n°95-125 du 17 mai 1995 qui souligne la **nécessité de favoriser l'intégration scolaire des jeunes quelque soit la nature de leur handicap.***

***En résumé, le dispositif vise à la préparation, dans le cadre d'une scolarité en milieu ordinaire (Lycée Professionnel) à l'insertion sociale et professionnelle pour des jeunes de plus de 16 ans, présentant des troubles importants des fonctions cognitives.***

# Présentation du dispositif

- **Les élèves du dispositif UPIL**

Les élèves du dispositif sont au nombre de 11, ils présentent des troubles cognitifs, reconnus par la MDPH.

Les jeunes présentent différentes formes de handicap mais peuvent, par le biais d'intégrations individuelles ou collectives, progresser dans leurs apprentissages.

Ils manifestent des possibilités cognitives, même si elles peuvent paraître limitées et se situent donc dans une dynamique de progrès.

Ils sont reconnus comme étant aptes à assumer les contraintes et les exigences de l'établissement scolaire qui les accueille. De plus, ils ont acquis une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires, des situations de vie et d'éducation collective.

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SEXE</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>REGIME</b>	<b>ORIGINE</b>
A	M		DP	UPI LYCEE C.ADER
B	F		DP	UPI LYCEE C.ADER
B	F		DP	UPI LYCEE C.ADER
BR	M		DP	UPI COLLEGE BRIONNE
CO	M		DP	UPI LYCEE C.ADER
D	M		DP	UPI LYCEE C.ADER
D	F		DP	UPI LYCEE C.ADER
T AS	M		DP	UPI LYCEE C.ADER
H S	M		DP	UPI COLLEGE BOURG D
	M		DP	UPI LYCEE C.ADER
R	M		DP	UPI LYCEE C.ADER

- **Composition de l'équipe (rôle, fonction et missions de chacun des acteurs)**

**Coordonnateur de l'UPIL :**

Mme n (Professeur du second degré en formation 2 CA-SH option D)

*Elle est l'actrice principale depuis la création de l'UPIL et assure la stabilité de l'équipe. Son ancienneté dans l'établissement permet de créer des liens avec les différents professionnels, apportant ainsi des occasions d'échanges divers, des mises en stages au sein des sections CAP existantes...*

**Enseignant spécialisé sur le dispositif :**

Mlle Midelet Julia (Professeur des écoles spécialisé CAPA-SH option D (troubles cognitifs))

*Elle est responsable des apprentissages généraux relevant du premier degré et accompagne les élèves vers l'acquisition de compétences plus spécifiques dans l'optique d'une professionnalisation. Elle assure la mise en place, le suivi des stages auprès de la coordinatrice.*

*Les objectifs poursuivis par l'enseignant du dispositif UPIL s'articulent autour de 3 axes principaux :*

- *l'autonomie en classe, dans l'établissement, lors des stages*
- *la socialisation au travers d'activités en classe, au sein de l'établissement*
- *la consolidation des acquis après évaluation au début de l'année scolaire*
- *l'apprentissage de nouvelles compétences en lien avec un projet professionnel*

- **Missions partagées par le coordonnateur et le professeur des écoles spécialisé :**

- *Identification des besoins de chaque élève et de l'accessibilité aux enseignements généraux et professionnels*
- *Organisation des modalités de fonctionnement du dispositif*
- *Organisation de la scolarisation de chaque jeune accueilli dans le dispositif sur la base de son projet personnalisé de scolarisation*
- *Mise en place d'actions pédagogiques spécifiques (sexualité, hygiène...)*
- *Fonction d'information, de communication, de collaboration au niveau de la communauté éducative et sur les lieux de stage*

## **Le rôle de l'AVS**

*Mme*

*Elle assure le soutien physique et moral aux élèves de l'UPIL. Elle les accompagne dans les différents temps d'intégration, les temps de déplacements vers le second site du lycée (service de restauration). Elle récolte, organise et fait suivre les informations relatives au dispositif envers toutes les personnes concernées (personnels de l'établissement, équipe UPIL, familles, organismes assurant la gestion des transports et des soins...). Elle intervient en classe auprès de l'enseignante pour aider les élèves à s'organiser et accomplir les tâches demandées.*

**Les professeurs qui interviennent principalement sur le dispositif UPIL sont :**

- **L'accompagnement éducatif et thérapeutique ( SESSAD)**

*Afin de répondre aux besoins spécifiques liés au handicap des élèves, il leur est proposé un accompagnement à la fois thérapeutique et éducatif qui est assuré par le SESSAD de Serquigny, ainsi :*

*- au plan thérapeutique : des actions de rééducation, de soutien psychologique*

*- au plan éducatif : le personnel du SESSAD assurera un suivi éducatif des élèves : en matière d'accès à l'autonomie (dans les déplacements,...) , dans l'accompagnement lors des stages (aide à la recherche, préparation, présence,...), par une prise en charge adaptée en réponse à des problèmes individuels momentanés...*

*Les interventions du SESSAD se font à l'extérieur de l'établissement. Un emploi du temps nous a été communiqué au début de l'année. Les jeunes sont alors pris en charge par un taxi qui les emmène et les ramène au lycée.*

*Une réunion de présentation a été organisée au début de l'année, d'autres sont prévues afin d'échanger des informations à propos des jeunes, de leurs progrès, de leurs difficultés...*

*Un numéro de téléphone est disponible pour les deux parties afin de pouvoir améliorer la prise en charge des jeunes.*

- **Les différents lieux de rencontre :**

### **La salle B13**

*Il s'agit de la classe dans laquelle les élèves se retrouvent, c'est le point de référence. Les élèves, qu'ils soient intégrés ou non s'y retrouvent sur des moments précis en présence d'un enseignant pour des temps d'apprentissage.*

*Les élèves peuvent y laisser leurs affaires à tout moment de la journée dans des placards où chacun gère seul son étagère qui peut recevoir manuels et cahiers individuels.*

*Elle est équipée de deux tableaux blancs, d'un ordinateur.*

*L'enseignant peut être joint par téléphone par l'intermédiaire du standard en précisant le numéro de cette salle.*

### **La salle B14**

*Il s'agit d'une salle qui sert ponctuellement afin d'assurer les heures de soutien avec la présence de l'AVS. Elle est équipée d'un ordinateur, d'un scanner et d'une imprimante.*

*Elle possède une table de travail et peut accueillir jusqu'à 4 élèves.*

### **La salle B15**

*Il s'agit de la salle qui accueille le bureau de l'équipe UPIL. Equipée d'un ordinateur, d'une liaison internet, d'une imprimante, elle permet aux différents acteurs d'y travailler.*

*Salle de réunion pour les enseignants, elle permet aussi d'organiser les rencontres avec les parents ou toute autre personne désirant des informations sur le dispositif.*

*Les enseignants peuvent être joints par l'intermédiaire du standard en précisant le numéro de cette salle.*

### **La salle B16**

*Il s'agit de la salle informatique utilisée par tous les élèves de l'établissement mais qui par sa proximité, favorise l'utilisation des TICE par le dispositif.*



## *Précisions organisationnelles*

### **Réunions de travail**

*Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avant la semaine de la rentrée afin d'organiser l'emploi du temps des élèves, l'organisation et la gestion des transports.*

*A partir de la rentrée, l'équipe composée des différents professeurs intervenant dans le cadre du dispositif se réunira une semaine sur deux, le vendredi de 12h à 14h afin de transmettre les informations nécessaires à la prise en charge des élèves (transports, adaptations, évaluations, stages...)*

# *Définition du projet individualisé*

L'accueil dans une UPIL se fait sur la base d'un **projet individualisé d'intégration**. Ce projet est élaboré à partir de l'identification des besoins et des potentialités de l'élève. Il définit des objectifs adaptés, prévoit les intégrations en classe ordinaire et la mise en oeuvre des actions spécifiques nécessaires et précise les conditions pour une évaluation régulière des actions engagées.

Chaque projet individualisé est élaboré, sous la responsabilité du chef d'établissement d'accueil et, le cas échéant, du responsable du service qui assure l'accompagnement éducatif, rééducatif ou thérapeutique, dans un cadre qui associe:

- l'élève et ses parents
- l'enseignant chargé de la coordination de l'UPIL
- l'enseignant spécialisé (troubles cognitifs, option D)
- les enseignants intervenant auprès des élèves
- les personnels de l'établissement ou du service spécialisé chargé de l'accompagnement (ou les personnels médicaux ou paramédicaux exerçant en libéral)
- le médecin de l'éducation nationale chargé d'assurer, en liaison avec l'infirmière, le suivi médical dans l'établissement, en collaboration étroite avec les services ou professionnels extérieurs chargés des rééducations ou des soins
- le conseiller d'orientation - psychologue qui participe à la construction de son projet de formation scolaire ou professionnelle
- la MDPH qui s'assure de la révision périodique du projet au vu des bilans qui lui sont transmis par l'intermédiaire de l'enseignant référent.

## *Les objectifs généraux du dispositif :*

- **Offrir aux élèves accueillis une scolarité adaptée à leurs possibilités, à leur âge, à la nature et à l'importance de leur handicap**
  - fréquentation partielle ou totale du dispositif
  - intégrations dans une ou plusieurs disciplines de CAP
  - présence ou non de l'AVS lors des intégrations
  - soutien en dehors des heures d'intégration
  
- **Adapter le parcours scolaire des élèves de l'UPIL dans la poursuite d'une qualification et si possible d'une certification de niveau V ou d'une validation des acquis.**
  - préparation du CFG
  - préparation du CAP avec validation en contrôle continu des disciplines suivies en intégration
  - validation en interne et lors des stages de compétences liées au métier envisagé (utilisation du portefeuille de compétences)

**NB :** Le parcours scolaire peut s'étendre sur 3 années ou plus en fonction du projet professionnel du jeune. Au-delà des 20 ans, une demande doit être faite aux instances de la MDPH afin d'obtenir un prolongement de scolarité basé sur la validation de compétences en cours d'acquisition.

- **Accompagner chaque jeune dans l'élaboration d'un projet de formation réaliste et préparer son insertion professionnelle en cohérence avec les critères d'employabilité dans le milieu de travail ordinaire quand cela est possible.**
  - préparation d'un dossier de RQTH
  - travailler les compétences des référentiels CAP au sein de l'établissement mais aussi lors des différentes périodes de stages
  - organiser des rencontres régulières avec les enseignants, les parents et tuteurs sur les lieux de stage
  - organiser des recherches sur le métier choisi, rencontrer des professionnels

- **Favoriser la participation des élèves aux activités de l'établissement, tant sur les apprentissages généraux que professionnels.**
  - tenir son rôle de délégué
  - participer aux différentes réunions d'information
  - présenter le dispositif et ses projets
  - participer aux différentes sorties organisées par l'établissement (en journée ou en soirée)
  
- **Développer des compétences transversales et sociales.**
  - tout mettre en œuvre pour réussir son intégration dans une autre classe (ouverture à la nouveauté, capacité de concentration, soutien en dehors des heures d'intégration...)
  
- **Associer les parents...**
  - tenir à jour les informations en direction des parents (courriers, mails, téléphone)
  - rencontres régulières ou modulables en fonction des besoins

# *Stages / formation des élèves*

**L'élève doit être au cœur de ses apprentissages et donc doit pouvoir, avec l'aide des adultes que l'encadrent, prendre position quant au type de stage qu'il veut et peut réaliser.**

**Les recherches concernant les lieux de stage** doivent être, en priorité, prise en charge par la famille et le jeune, accompagnés dans un second temps par l'équipe UPIL.

**Une entente préalable** doit être signée par l'entreprise d'accueil afin de regrouper les informations nécessaires à l'établissement d'une convention de stage sans laquelle le jeune ne peut réaliser le stage. Cette convention, établie en trois exemplaire comporte une partie qui indique les modalités de stage mais aussi les objectifs fixés par les enseignants en accord avec le tuteur du stage.

**Les évaluations** qui seront réalisées seront à considérer comme formatives au sens où elles doivent permettre à l'élève de prendre conscience de ce qu'il a acquis et de ce qu'il doit encore acquérir.

**Un dossier d'observation** est confié à chaque jeune avant son départ en stage afin de collecter des informations qui pourront ensuite être exploitées en classe.

Il ne s'agit pas d'un travail sujet à évaluation mais plutôt d'un outil destiné à aider le jeune et sa famille à entrer en communication, à partager l'expérience vécue.

Pour les élèves éprouvant des difficultés d'écriture et de langage oral, une aide pourra être apportée par le tuteur ou les familles si elles le désirent pour remplir les différents champs du dossier.

### ***Le parcours de découverte (ateliers de l'établissement)***

*Les élèves (notamment ceux qui arrivent pour la première fois dans l'établissement) sont invités durant une première période (plus ou moins longue) à découvrir des métiers. Cette approche sera réalisée à travers des ateliers « découverte » organisés à l'interne permettant de faire émerger ou de consolider un projet professionnel.*

*Les objectifs peuvent être la découverte d'un milieu de travail, d'un métier en particulier mais aussi la prise de conscience de ses capacités.*

*Les ateliers envisagés, leur durée ainsi que leur fréquence sont des éléments modulables qui sont adaptés au projet du jeune.*

*Une convention peut être signée avec un autre établissement qui offre des ateliers différents pour permettre aux jeunes de diversifier les expériences.*

### ***La formation professionnelle (ateliers de l'établissement et stages en entreprise)***

#### *Les élèves participent :*

- aux ateliers de pratique professionnelle*
- à des stages en entreprise*
- à des actions de soutien spécifiques, concertées entre enseignants et intervenants du SESSAD, en fonction des besoins individuels*

#### *Les contenus :*

- la connaissance du monde du travail*
- l'acquisition de compétences pré-professionnelles transférables d'un lieu professionnel à un autre*
- l'acquisition de compétences professionnelles en fonction du projet individuel de formation professionnelle.*

### ***Les temps d'évaluation***

*Les élèves seront évalués sur leur lieu de stage, en situation.*

*Les visites seront organisées par les enseignants de l'UPIL et l'établissement d'accueil du stagiaire.*

*Les évaluations porteront sur les compétences spécifiques développées par la particularité du lieu de stage. Il pourra s'agir de compétences très spécifiques (plus ou moins nombreuses en fonction des capacités de l'élève). Pour certains, les référentiels du CAP correspondant au projet personnel serviront de trame d'évaluation.*

*Un portefeuille de compétence propre à chaque élève retracera le travail réalisé : les compétences travaillées et si elles sont validées ou non, les commentaires du tuteur et du jeune.*

## Répartition des temps de stage

Pour les élèves qui sont intégrés que les filières CAP, les stages seront organisés, dans la mesure du possible, sur les mêmes périodes que la classe d'accueil. Il en va de même pour les modalités de visite et d'évaluation.

Pour les élèves présentant une appétence particulière pour un domaine et qui sont peu ou pas intégrés dans les filières CAP, des stages filés pourront leur être proposés à raison d'une journée fixe par semaine sur une période plus ou moins longue en fonction de leurs capacités (un trimestre, deux ou sur l'année entière).

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										
31										

### Légende :



# *Le dispositif UPIL et le projet d'établissement:*

## **Objectifs généraux retenus pour le dispositif**

- *Valorisation des parcours de réussite par les voies professionnelles, technologiques ou scientifiques.*
- *Rendre l'élève acteur de sa formation au niveau de ses connaissances théoriques et techniques, tout en lui permettant d'acquérir des compétences dans les relations humaines et sociales et une autonomie de jugement dans sa vie personnelle ou professionnelle.*
- *Poursuivre et améliorer l'insertion dans l'enseignement et les pratiques pédagogiques des technologies informatique et de communication.*
- *Développer l'ouverture culturelle du public accueilli.*

## **Objectifs à atteindre (extraits sélectionnés)**

- 1. Donner une image du lycée ADER plus conforme à son potentiel et son évolution et améliorer l'attractivité de l'établissement***
  - *Organiser le plus régulièrement possible des journées « portes ouvertes » avec accueil interactif et convivial des visiteurs, en y associant tout le personnel et les élèves volontaires.*
  - *Encourager les actions de sensibilisation à la gestion raisonnée de l'environnement et à la notion de durabilité dans le domaine de la consommation et du développement.*
- 2. Développer les approches de suivi individualisé des élèves pour améliorer la réussite dans l'insertion professionnelle ou dans la poursuite d'études***
  - *S'appuyer sur le projet documentaire pour aider les élèves à acquérir une autonomie dans leur travail de recherche et de communication.*
  - *Inciter à la participation à des concours divers disciplinaires ou transdisciplinaires soit individuellement, soit collectivement.*
  - *Intégrer les élèves à l'organisation de manifestations ou initiatives locales (exemple à prendre sur l'organisation de la journée handisport ou des « portes ouvertes »).*
  - *Poursuivre le travail en C.E.S.C. sur des thèmes comme l'hygiène, la santé, la sexualité, les addictions...*

- *Mettre en place des remises festives de diplômes afin de valoriser la réussite et conserver un contact avec les élèves ayant quitté le lycée pour une poursuite d'études ou une insertion professionnelle.*

### **3. *Poursuivre l'accueil, l'intégration des personnes handicapées et les formations autour du handicap***

- *Dispositif UPI*
- *Participation des acteurs à des formations spécialisées autour de l'accueil en UPI.*
- *Développer les compétences sur l'évaluation des acquis professionnels.*
- *Intégrer dans l'équipe encadrante un personnel spécialisé pour apporter des techniques et un regard nouveaux.*
- *Approche générale du Handicap*
- *Poursuivre les animations type journée « handisports ».*

### **4. *Aller vers une plus grande ouverture culturelle du public accueilli***

- *Soutenir les initiatives pédagogiques de sorties et voyages afin de créer des échanges, habituer les élèves à la mobilité (utilisation de transports en communs, oser découvrir d'autres cultures...).*
- *Améliorer la sensibilisation aux actions pour l'EEDD, dans le cadre de la gestion des espaces verts du lycée, de la restauration, de la gestion des déchets, de la conservation du patrimoine...*
- *Développer les initiatives de découverte des événements théâtraux et musicaux, en particulier en partenariat avec les offres locales (médiathèque, théâtre, cinéma, MJC,...)*
- *Inciter à la participation aux activités dynamiques et variées de l'association sportive.*
- *S'appuyer sur le Foyer Socio Éducatif pour proposer des actions transversales sur ce thème.*

### **5. *Développer les partenariats et travailler sur la mise en place d'un lycée des métiers***

- *Avec le GRETA, partenaire naturel pour la formation continue assurée dans l'établissement, mettre en place une réflexion sur la labellisation du lycée Clément ADER en « lycée des métiers » afin de mieux cibler l'identité (à multiples facettes) de l'établissement.*
- *Dans le cadre de l'EEDD, développer les partenariats avec l'AREHN, avec les parcs naturels régionaux, et avec des associations travaillant sur ce thème.*